

**Le BLOC salue la remise du rapport de Jean-François Mary intitulé
« La classification des œuvres cinématographiques relative aux mineurs
de seize à dix-huit ans ».**

Le BLOC salue la remise du rapport de Jean-François Mary intitulé « La classification des œuvres cinématographiques relative aux mineurs de seize à dix-huit ans », fruit d'une large concertation avec l'ensemble des parties intéressées et pour laquelle le BLOC, très engagé sur le sujet, a été entendu.

Ce rapport rappelle la nécessité d'une classification prenant davantage en considération l'esthétique et la spécificité des œuvres, afin de mieux articuler les objectifs de la classification entre protection de la liberté de création et protection des mineurs.

Il note le rôle central accordé à la Commission de classification, composée d'experts représentatifs de la société civile et des professionnels du cinéma, qui doit apprécier une œuvre dans sa globalité et doit décider d'éventuelles restrictions de diffusion en fonction de l'ensemble de ses spécificités.

Nous espérons que les propositions de ce rapport visant à supprimer l'automatisme de l'interdiction aux mineurs de 18 ans, et à assurer une meilleure sécurité juridique des décisions de classification, puisse être rapidement mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Le BLOC se tient à la disposition du Ministère de la Culture et de la communication concernant la mise en place technique de ces propositions.

Enfin, le BLOC partage entièrement le constat d'une nécessaire concertation entre le CSA et les professionnels du cinéma sur les restrictions corrélatives de diffusion sur les chaînes de télévision.

Paris, le 2 mars 2016

Contact presse :

Julie Lethiphu – SRF – 01 44 89 62 58
Catherine Bertin – SPI – 01 44 70 70 44